

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Thionville

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers en
fonction : 11

Présents : 10

Votants : 11
Procuration :
HODGSON



Séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 21 mars 2026
Légalement convoqué le 17 mars 2026

Sous la présidence de P. BERVEILLER, Maire.
Secrétaire : Cindy JOLIVALT

Présents : Mmes FAZARI, FOUSSE, JOLIVALT, KLEIN, WIECZORECK.
M. BERVEILLER, FAUVEL, KAICHINGER, GRINEISEN, VALENTIN.

Absent excusé : HODGSON.

Procuration(s) : HODGSON Paul à FAUVEL Kévin.

DELIBERATION CONSEIL DU 21 MARS 2026 A 11H00.

3- Indemnités des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant les taux maximums en vigueur :

Population (habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- que le montant des indemnités de fonction des adjoints, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, et avec effet à compter du 21 mars 2026, est fixé aux taux suivants :
- 1^{ère} adjointe : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Sera Annexé à la délibération : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 057-215703596-20260324-INDEMAJJOINT-AU

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

KEMPLICH, le 21 mars 2026

BERVEILLER Patrick,
Le Maire.



Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 21 mars 2026.